COLLEGE ROSE SAINT-JUST - 3 RUE TELLE - TEL. 0596 58 20 73 *** FAX : 0596 58 24 88
SERVICE GESTION INTENDANCE : MME NINO - MME PYRAM

CALENDRIER DE PAIEMENT : DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

HORAIRES : DE 07H30 A 11H30

Le règlement s'effectue le mois précédant le mois de restauration

Il est demandé aux parents de prévoir l'appoint lors du règlement en espèces
Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées

REGLEMENT DU MOIS COMPLET (PAS DE DEDUCTION DE JOURS EN SEPTEMBRE)

MOIS DE RESTAURATION	NOMBRE DE JOURS	DATES DE PAIEMENT	PRIX REPAS €	TOTAL €
SEPTEMBRE 2018	12	28-29-30 Août	2,05	24,60 €

Une boîte est disponible au Service Gestion-Intendance, **pour le paiement par chèque uniquement**
Le chèque doit être libellé à l'ordre de : **Agent-Comptable Collège Rose Saint-Just** et doit être signé,
Le nom, prénom et la classe de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque.

FORMULE : 1 ou 2 JOURS de DEDUCTION PAR SEMAINE : A COMPTER D'OCTOBRE 2018
Les parents qui souhaitent bénéficier de cette formule, sont invités à se référer au(x)calendrier (s) ci-dessous en précisant les jours de présence au réfectoire

NOM - CLASSE ELEVE : _____
REGLEMENT MOIS : _____

NOM PARENT ET/OU CHEQUE : _____

AU MOIS DE SEPTEMBRE, LES ÉLÈVES DÉJEUNERONT TOUS LES JOURS.

SEPTEMBRE (12 JOURS)

JOURS	
lundi 10 sept	
mardi 11 sept	
jeudi 13 sept	
vendredi 14 sept	
lundi 17 sept	
mardi 18 sept	
jeudi 20 sept	
vendredi 21 sept	
lundi 24 sept	
mardi 25 sept	
jeudi 27 sept	
vendredi 28 sept	
12 jours	
	24,60 €

COLLEGE ROSE SAINT-JUST
Le Gestionnaire
Tél. 0596 58 20 73
Académie Martinique

La Gestionnaire

N. NINO